

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29/11/2018

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30

Présents : Georges COMBES, Gérard TARDIEU, Anne- Sophie LEDOYEN, Alain CECCHINATO, Jean ESCOLA, Catherine MIAILHES, Eric BLANC, Sandrine RICHOU, Martin WYNIARD, Julia THOMSON

.

Pouvoirs : Patrice LABOULLE donne pouvoir à Gérard TARDIEU
Patricia TONNELIER donne pouvoir à Anne-Sophie LEDOYEN
Bernard SARDA donne pouvoir à Jean ESCOLA

Absents : Carole GUINOT, Patrice LABOULLE, Bernard SARDA, Patricia TONNELIER

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir modifier l'ordre du jour :

Point n° 2 : subvention exceptionnelle à la MJC

Point n° 3 : Prorogation convention de mutualisation police municipale

Ajout d'un point n° 4 : Convention de servitude de passage

Le conseil donne son accord pour cette modification d'ordre du jour.

-1- DM n° 4

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de créditer le programme achat de bâtiment pour régulariser l'achat du bâtiment rue du Calvaire appartenant à M. CHAPPERT.

Il indique également que l'enveloppe attribuée pour le programme de travaux de rénovation thermique de bâtiments, aujourd'hui terminé, a été dépassée.

Il propose de modifier le budget comme suit :

Programme "Achat immeuble Place du Marché" : - 18.000 €

"Achat immeuble" : + 18.000 €

"Bâtiment" : - 10.000 €

"Rénovation thermique de bâtiment" : + 10.000 €

Le conseil approuve les modifications budgétaires proposées

-2- Subvention exceptionnelle à la MJC

Monsieur le Maire indique au Conseil que la MJC propose d'organiser les animations de fin d'année pour les enfants des écoles (spectacle et gouter).

Afin de prendre en charge les coûts de cette organisation il propose d'attribuer à la MJC de Ginestas une subvention exceptionnelle de 2.000 € qui représente le budget utilisé les années précédentes.

Le Conseil donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000 € à la MJC de Ginestas qui se chargera en contrepartie d'organiser les animations de fin d'année pour les enfants des écoles de la commune.

-3- Renouvellement convention de mutualisation de la police municipale

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2017 (n° D 2017-09-02) approuvant la convention de mutualisation de la police municipale.

Il propose de reconduire cette convention qui règlemente la mise en commun ponctuelle de l'agent de police municipale avec les agents des communes d'Argeliers et Saint Nazaire.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la convention de 2017

-4- Servitude de passage

Monsieur le Maire indique au Conseil que dans le cadre de la mise en place par ORANGE d'un réseau FTTH qui implique la pose d'ouvrages souterrains, il est nécessaire de signer une servitude de passage qui concernera la parcelle AH 110 située au lotissement Les Vignes I.

Le Conseil donne son accord pour la signature d'une convention de servitude de passage portant sur la parcelle AH 110 située au lotissement les Vignes I

La séance est levée à 19 heures